

**MASTRAD**  
**Société anonyme**  
**au capital de 3.246.450,90 euros**  
**Siège social : 32 bis – 34 boulevard de Picpus**  
**75012 PARIS**  
**394 349 773 RCS PARIS**

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE  
OU PAR PROCURATION**

Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, convoquée le 25 janvier 2022 à 15 heures, au siège social 32 bis – 34 boulevard de Picpus - 75012 PARIS, France.

Il est précisé que cette Assemblée se tenant à huis clos, hors la présence des actionnaires, les procurations ne pourront être données qu'au Président :

Nom ou dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Prénom ou forme juridique : \_\_\_\_\_

Domicile ou siège social : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre d'actions nominatives : \_\_\_\_\_

Nombre d'actions au porteur : \_\_\_\_\_

Nombre de voix : \_\_\_\_\_

**Choisissez 1 ou 2**  
**(Si vous choisissez 1 ou 2 vous devez cocher la case**  
**correspondante)**

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE,**

**DATER ET SIGNER LE FORMULAIRE.**

**1 JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT**   
et l'autorise à voter en mon nom  
**(Dater et signer en page 4 sans remplir 2 ni 3)**

**2 VOTE PAR CORRESPONDANCE**

*(Rayer les mentions inutiles)*

**A titre ordinaire**

1 <sup>ère</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
2 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
3 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
4 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
5 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
6 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
7 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
8 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
9 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
10 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
11 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION

**A titre  
extraordinaire**

12 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
13 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
14 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
15 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
16 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION

17 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
18 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
19 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION
20 <sup>ème</sup> résolution	OUI	NON	ABSTENTION

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'assemblée :

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom      OUI      NON
- Je m'abstiens      OUI      NON

***(Dater et signer en page 4)***

***DANS TOUS LES CAS, SIGNER.***

Au cas où les parties 1 et 2 seraient utilisées simultanément, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration au Président, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Pour les amendements et les résolutions nouvelles éventuellement présentées à l'assemblée, cochez la case de votre choix dans le cadre prévu à cet effet.

**Date** \_\_\_\_\_

**Signature \*** \_\_\_\_\_

*\* - pour les personnes physiques : indiquer les nom et prénom du signataire*

- pour les personnes morales, indiquez les nom, prénom et qualité du signataire
- Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (ex. : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

### **IMPORTANT : INSTRUCTIONS D'ORDRE GENERAL**

- A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut :
- soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire, c'est-à-dire donner pouvoir au Président : vous choisissez (1) ;
  - soit voter par correspondance : vous choisissez (2) ; dans ce cas cochez le numéro (2) et exprimez votre vote par OUI, NON ou ABSTENTION ;

La représentation par un autre actionnaire ou son conjoint n'est pas possible compte tenu de la réunion à huis clos, hors la présence des actionnaires.

SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, S'ABSTENIR N'EST PAS CONSIDERE COMME UN VOTE EXPRIME.

De même, selon cette réglementation, ne pas indiquer de sens de vote équivaut à ne pas exprimer un vote.

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à la présente formule et est également publié sur le site internet de la Société : <https://www.mastrad-paris.fr/investisseurs>, à la rubrique dédiée à l'assemblée générale.

Justification de votre qualité d'actionnaire :

- Si vos actions sont inscrites en compte directement chez la Société, vous n'avez aucune démarche à faire pour apporter cette preuve ;
- Si vos actions sont inscrites en compte chez un intermédiaire financier (banque ou société de bourse), demandez à celui-ci d'apposer son attestation sur le formulaire, ou en annexe au formulaire ;
- les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires parvenus à la société 3 jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.